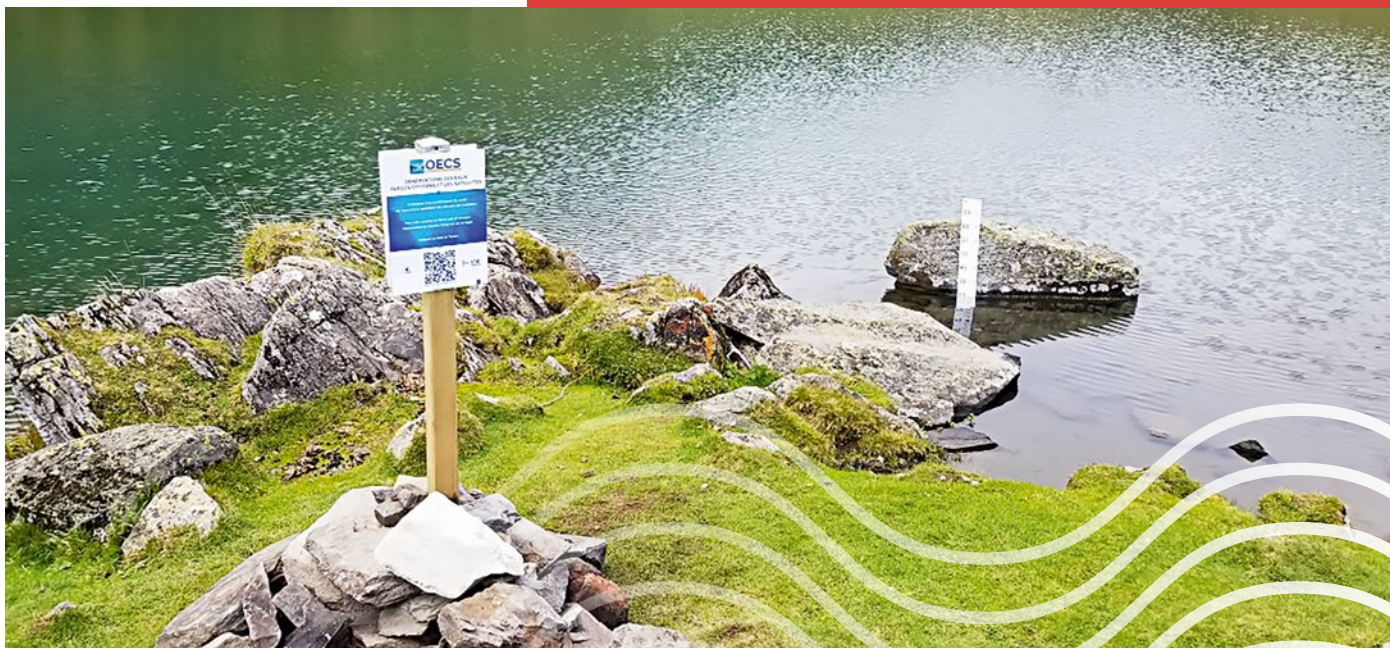




Améliorer la connaissance environnementale : les observatoires

BUDGET

21 millions d'euros/an > dont **5 Millions d'euros/an**
consacrés pour le volet subventionné

La thématique « Améliorer la connaissance environnementale » s'organise principalement à partir de réseaux de surveillance et d'études générales subventionnés et à maîtrise d'ouvrage Agence.

Les aides aux observatoires s'inscrivent également dans la thématique « **améliorer la connaissance environnementale** ».

OBJECTIFS

Renforcer la surveillance et améliorer la connaissance environnementale sont essentiels pour orienter les maîtres d'ouvrage vers des résultats concrets. L'exploitation de ces données permettra de vérifier les progrès réalisés.

La finalité des observatoires est de contribuer au partage des connaissances acquises dans le temps et de faciliter la prise de connaissance des enjeux d'un territoire.

4 grandes priorités du 12^e programme

- 1 Accompagner le développement des politiques de l'eau dans les territoires
- 2 Assurer les équilibres entre ressource disponible, usages et besoins des milieux en recherchant la sobriété et en déployant le mix de solutions pertinentes
- 3 Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leur biodiversité
- 4 Protéger la qualité de l'eau

AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- ▶ Améliorer la connaissance environnementale, c'est identifier avec précision les impacts, les solutions et les moyens nécessaires pour répondre efficacement aux défis posés par le changement climatique
- ▶ Cette ambition s'inscrit pleinement dans le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, qui vise à renforcer la capacité d'adaptation des territoires tout en intégrant des pratiques durables dans les actions menées
- ▶ Le rôle des observatoires est de participer à cette prise de conscience afin d'orienter les acteurs du territoire dans leur stratégie d'adaptation



73%

de ce programme d'intervention est destiné à des actions contribuant à l'adaptation au changement climatique.

DES SOLUTIONS À ACTIONNER

- ▶ **Collecter, organiser, centraliser et diffuser les données environnementales liées aux milieux aquatiques** (état des milieux, pressions exercées, usages économiques...), en intégrant la production de rapports annuels d'exécution et d'analyse des données, couvrant l'ensemble des types de masses d'eau sur un territoire
- ▶ **Informier et communiquer sur les connaissances acquises**

AU PLUS PRÈS DE NOS TERRITOIRES

La dimension territoriale est au cœur des projets observatoires dont l'objectif est de collecter, organiser et diffuser les données collectées à l'échelle d'un territoire pour les faire parler et orienter les décisions.

OBJECTIFS DE RÉSULTATS

L'atteinte des objectifs des projets sera évaluée à l'aide d'indicateurs de résultats du type :

- ▶ actualisation des indicateurs et données publiées
- ▶ fréquentation des sites
- ▶ nombre de consultations de documents

CONDITIONS D'ATTRIBUTION PRINCIPALES

Les aides de l'Agence pour la connaissance environnementale sont accessibles aux :

- ▶ collectivités territoriales, à leurs groupements ou délégataires
- ▶ organismes de recherche ou de protection de l'environnement
- ▶ associations et les personnes morales disposant d'une légitimité pour conduire ces opérations

Les opérations éligibles doivent avoir été définies en concertation avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et répondre à la condition suivante :

- ▶ diffusion publique et gratuite des données collectées dans le cadre de l'observatoire

OPÉRATIONS NON ÉLIGIBLES

Les opérations ne répondant pas aux objectifs opérationnels ainsi que :

- ▶ les dépenses d'achat ou de maintenance de matériel
- ▶ les dépenses engagées :
 - par un maître d'ouvrage pour traiter ou publier des données qui sont déjà publiées ou dont la publication est prévue dans le cadre du système d'information sur l'eau (SIE)
 - ou engagées par un partenaire du SIE pour traiter, gérer et publier des données qui lui incombent au titre du schéma national des données sur l'eau



COMMENT DÉPOSER UNE AIDE ?

1. Sélectionner la thématique

« **Connaissance générale (études scientifiques), recherche et innovation, suivi des milieux et connaissance environnementale** ».



↑ TUTOS

2. Sélectionner le dispositif d'aide associé présenté dans le tableau ci-dessous.

Lien vers la plateforme Rivage :
rivage.eau-adour-garonne.fr/appli/

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS

NATURE DE L'OPÉRATION	DISPOSITIF RIVAGE CORRESPONDANT	TAUX D'AIDE MAXIMUM
Observatoires	Observatoire de l'eau	50%

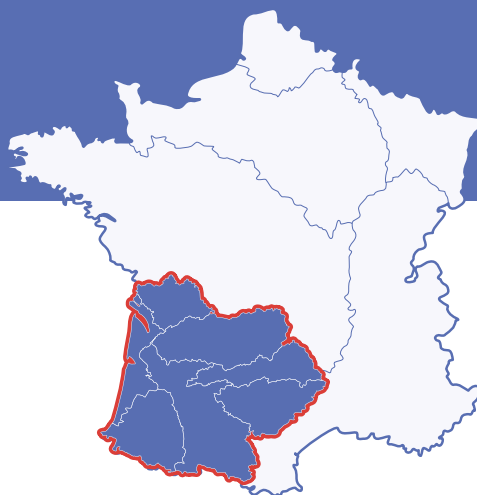


Taux d'aide
de **50% max**

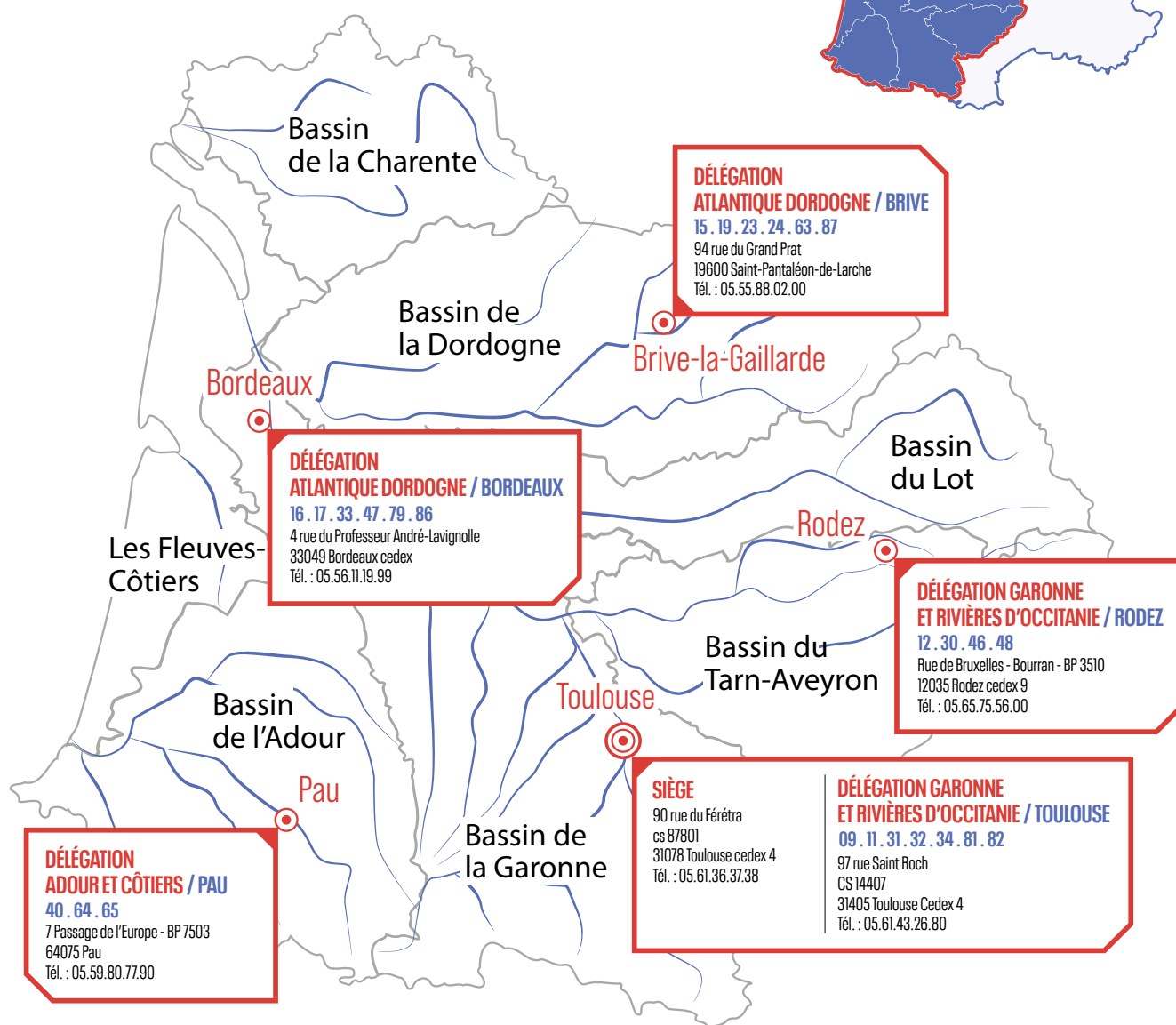
VOS INTERLOCUTEURS

UNITÉS TERRITORIALES :

- **TOULOUSE** : Ariège, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aude
- **BORDEAUX** : Charente, Charente-Maritime, Gironde, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Vienne
- **PAU** : Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées
- **RODEZ** : Aveyron, Gard, Lot, Lozère
- **BRIVE-LA-GAILLARDE** : Cantal, Corrèze, Creuse, Dordogne, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne



🚰 SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN



Version de novembre 2025